



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

listes électorales

Question écrite n° 57923

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur l'inscription sur les listes électorales de nouveaux citoyens, ayant obtenu leur décret de naturalisation récemment. En effet, il s'avérerait intéressant de mieux connaître l'intérêt de ces nouveaux et nouvelles compatriotes pour leur droit de devenir des citoyen(ne)s disposant d'un droit de vote. Cette information permettrait d'ajuster une communication appropriée pour les inciter à s'inscrire sur les listes électorales. Il serait ainsi utile et intéressant de connaître sur les cinq dernières années, et pour chacune de ces années, le nombre de personnes ayant acquis la nationalité française, et combien parmi elles se sont inscrites sur les listes électorales. Il lui demande donc de lui communiquer ces statistiques.

Texte de la réponse

En l'absence de fichier national des électeurs, il n'est pas possible de connaître le nombre de personnes ayant acquis la nationalité française qui se sont inscrites sur les listes électorales. En effet, la gestion des listes électorales relevant des communes, il n'est pas possible de procéder à des dénombrements du type de celui évoqué au niveau national.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57923

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 2009, page 8443

Réponse publiée le : 15 décembre 2009, page 12057